

PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
**ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

**Entité adjudicatrice :** AÉROPORT DE BALE-MULHOUSE – Établissement public franco-suisse – BP 60120 – 68304 SAINT-LOUIS  
Cedex – Email : [sma@euroairport.com](mailto:sma@euroairport.com) – [www.euroairport.com](http://www.euroairport.com)

**Profil d'acheteur :** Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

**Type de marché :** fournitures

**Lieu d'exécution et de livraison :** Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

**Classification CPV:** 09123000-7

**Description des prestations :** Fourniture de gaz naturel sur le site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, dont le volume estimé est d'environ 18 GWh par an, répartis sur 8 points de livraison comme suit :

- **Réseau 1 :** Été : 1 500 MWh / Hiver : 10 550 MWh
- **Réseau 2 :** Été : 850 MWh / Hiver : 5 100 MWh

Les volumes exprimés ci-dessus pour le réseau 1 seront amenés à diminuer suite à la mise en service de la chaufferie Biomasse RCU-E.

L'accord-cadre concerne des marchés subséquents séparés, relatifs aux :

- Réseau 1 : Fourniture de gaz à partir du réseau de l'Entreprise Locale de Distribution (ci-après « ELD ») GRD-3 FRONTIERES DISTRIBUTION GAZ
- Réseau 2 : Fourniture de gaz à partir du réseau de distribution GRDF

**Information sur les lots :** L'accord-cadre n'est pas divisé en lots. Les candidats doivent répondre à la totalité des prestations de l'accord-cadre.

**Critères d'attribution :** L'accord-cadre sera attribué selon des critères énoncés dans le règlement de la consultation (RC).

**Durée de l'Accord-Cadre:** 36 mois. Démarrage prévisionnel : à compter du démarrage du premier marché subséquent. L'accord-cadre peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. L'accord-cadre peut être reconduit 1 fois.

**Variantes autorisées :** Non

**Options :** Oui. Pendant son exécution, l'accord-cadre pourra être modifié dans les conditions prévues dans la documentation de l'accord-cadre, conformément à l'article 89 de la Directive 2014/25/UE.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Se référer à l'article 1.5 du RC

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Se référer aux indications figurant dans l'article 4 du RC pour les conditions administratives ainsi que pour les conditions minimales de caractère financier, économique, technique et professionnel à remplir. Ne peuvent accéder à un marché de l'aéroport que les seules entreprises qui sont en règle avec les situations précisées dans la lettre de candidature.

**Cautionnement et garanties demandées :** Aucun.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** Financement sur fonds propres de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. Paiement selon article 8 du Cahier des Clauses Générales Produits et Services édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

**Type de procédure :** Procédure d'appel d'offres ouvert définie par les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

**Date limite de réception des réponses :** 14/05/2024 avant 13:00 (heure locale). Les réponses électroniques doivent être transmises selon les modalités figurant dans l'article 5 du RC. Le Dossier de consultation est disponible à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

**Langues :** Les candidatures et offres peuvent être remises en français ou allemand. L'accord-cadre définitif sera toutefois établi en français. Les concurrents peuvent obtenir une traduction de courtoisie des pièces écrites principales en langue allemande dans un délai indicatif de 5 jours (seule la version française faisant foi). Les demandes sont à adresser via le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr/> avant le 09/04/2024.

**Délai minimal de validité des offres:** 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

**Modalités d'ouverture des offres :** Séance non publique

**Date d'envoi du présent avis au JOUE :** 21/03/2024

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel.: +33 3 88 21 23 23 - Fax: +33 3 88 36 44 66 – Email: [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 25/03/2024